

Charte des membres

Pour une organisation, il est essentiel de déterminer l'apport spécifique du volontariat, au-delà de sa gratuité. Ce n'est pas simple, car il y a autant de « bonnes raisons » de collaborer avec des volontaires qu'il y a d'organisations, voire même de projets. Le temps que les bénévoles peuvent accorder aux bénéficiaires, leur humanité, leur liberté, leur pouvoir d'initiative, leur créativité, leur connaissance de la réalité de terrain, leur proximité sociale avec les bénéficiaires, la force de leur militance...

Leur valeur réside moins dans ce qu'ils font que dans ce qu'ils sont.

En devenant membre de la PFV,

- nous soutenons que le volontariat est un acte **LIBRE, GRATUIT, TOURNÉ VERS AUTRUI**
- nous privilégions un volontariat de qualité en lui donnant (cinq) sens:
 - Nous **OBSERVONS** la loi relative aux droits des volontaires.
 - Nous sommes en **CONTACT** avec les volontaires : nous les formons, les outillons, les accompagnons dans leur action.
 - Nous sommes à l'**ÉCOUTE** de leurs attentes, leurs réflexions ou leurs retours. Nous leur donnons une véritable place dans l'organisation.
 - Nous **SENTONS** la plus-value de l'acte gratuit au sein de l'organisation. La différence entre emploi et volontariat est clairement définie et établie.
 - Nous prenons **GOÛT** à la diversité des volontaires, nous veillons au fait que l'organisation reste ouverte à des profils variés.

Le non-respect de cette charte peut entraîner l'exclusion de l'organisation.

Nom de l'organisation :

Nom du responsable :

Fonction :

Date :

Signature :

